

Communiqué du conseil municipal du 25 septembre 2015

12 présents – 3 absents excusés : J Le Dias, S. Morisco (pouvoir à JP Marcel), M Le Texier (pouvoir à P Chollier). Début de séance à 20h00. Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant.

PV d'installation d'un conseiller municipal après démission d'une conseillère municipale

Par courrier en date du 10 septembre 2015 Mme Magali Guieu a annoncé sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale, avec effet immédiat. Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le sous-préfet de la Tour du Pin en a été informé. Mme Caroline Serboff, suivante immédiate sur la liste « Ensemble CAP 2020 » a été avisée de son installation au sein du conseil municipal. Celle-ci ayant immédiatement refusé de prendre cette fonction pour des raisons personnelles, M. Marc Dalbeigue est installé comme conseiller municipal. M. le maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

1) Administration

Intervention de Jean-Pierre Marcel sur l'organisation des commissions. Pour lui, il y a nécessité de revoir la composition et le fonctionnement de certaines commissions. Les propositions qui en émanent devraient être présentées et discutées en bureau municipal par l'adjoint en charge, puis, si approuvées, soumises au conseil municipal. Le conseil prend note et remercie Jean-Pierre Marcel pour la présentation d'un tableau de répartition des conseillers par commissions et représentations extérieures à la commune.

Suite aux démissions de Maryse Mouillard et de Magali Guieu, il est nécessaire de réélire des délégués aux structures communales et intercommunales. Sont élus à l'unanimité :

- Syndicat du collège de Crémieu : Renaud Fontaine-Tranchant (suppléant)
- Syndicat des Energies du Département de l'Isère : Flavie Martinez (suppléante)
- Communauté de communes de l'Isle Crémieu /commission culture- patrimoine-tourisme : Jean-Claude Macagno.

Au niveau communal, sont élus à l'unanimité :

- Commission culture- communication-vie associative : Marc Dalbeigue
- Commission finances : Philippe Psaila
- Commission travaux : Philippe Psaila et Marc Dalbeigue
- Commission vie scolaire : Pas de candidats
- Commission appels d'offres : Marc Dalbeigue (suppléant)
- Centre Communal d'Action Sociale : Philippe Psaila
- Commission urbanisme : Marc Dalbeigue

2) Finances

2.1) Délibération modificative, du budget général au budget annexe du camping : M. le Maire annonce qu'à la suite du vote du budget annexe du camping municipal, il a dû effectuer une modification du budget principal, pour créer une trésorerie, soit : Budget principal - 15 000 € au chapitre 022 (dépenses imprévues) – budget annexe du camping municipal + 15 000 € à l'article 657364 (SPIC).

2.2) Exonérations de TEOM : Le conseil accepte à l'unanimité d'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères la liste des entreprises ci-après, car elles ne produisent pas de déchets ou les retraitent elles-mêmes, soit : la SCI les Peupliers, le Cabinet médical, la SCI Ambiroise, RF AGRI, et la SCI CHAMBAR. Le camping municipal route de Marignieu est également exonéré car une redevance lui sera appliquée en fonction du nombre de nuitées enregistrées.

2.3) Révision du taux de la taxe d'aménagement : La taxe d'aménagement instituée sur la commune depuis le 10 novembre 2011, au taux de 4%, permet le développement du territoire en matière économique par la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC) qui procède à l'aménagement de nouvelles zones d'activités, sans intervention financière de la commune. Les opérations d'aménagements, de construction et d'agrandissement des bâtiments, ainsi que les installations ou les aménagements qui nécessitent une autorisation d'urbanisme, sont également soumises à cette taxe.

Considérant que la plupart des communes de la CCIC appliquent un taux de 5%, le conseil municipal, à 10 voix pour et 4 abstentions (JP Marcel, JC Macagno, F Martinez, S Morisco), opte pour une augmentation de la taxe d'aménagement à hauteur de 5% ; ce qui devrait représenter environ 1000 € de recettes supplémentaires (calculé pour environ 10 permis et autorisations de travaux par an). Concernant le lotissement du Pellan, un taux d'aménagement spécifique pourra être mis en place dès obtention d'une estimation du coût d'aménagement.

2.4) chèques à encaisser : Le maire est autorisé à l'unanimité à encaisser les chèques de 87.24 € émis par la société REX ROTARY et 47.24€ émis par la société LDLC, en remboursement d'avoirs non utilisés.

3) Camping

3.1) Bilan moral et financier présenté par Jean-Claude Macagno : Divers travaux ont été réalisés depuis la réouverture au 1^{er} juin. Communication : des panneaux d'indication du camping ont été posés sur le giratoire, au pont de Lagnieu, et des dépliants ont été déposés dans les différents offices du tourisme du territoire. Le camping a été référencé sur le site de la Via Rhôna. Des manifestations ont été organisées à l'occasion du 14 juillet et du 15 août.

Le camping a fonctionné tel qu'attendu. On note un bon retour des camping-caristes et des cyclotouristes. Il existe une demande réelle d'hébergement sur le secteur, de la part notamment de personnel travaillant à la centrale du Bugey. Diverses nationalités ont fréquenté le camping. Il faut noter les très bons commentaires de campeurs satisfaits, via le livre d'or.

Bilan financier : Au 31 août on enregistre 340 nuitées, avec un chiffre d'affaire de 5 452 €. A ce jour il est de 5 978 €. Le déficit est évalué à environ 2000 € en prenant en compte les investissements pour rendre le camping opérationnel.

Le conseil préconise de travailler en commission pour améliorer la communication avec un focus particulier sur la cible « Via Rhôna »/touristique. La commission devra aussi s'attacher à démontrer le potentiel financier du camping sur les années à venir. Le maire informe le conseil qu'il a pris un arrêté afin d'accepter les chèques-vacances comme mode de paiement.

4) Environnement urbanisme

4.1) Projet du Pellan : Dernièrement, une réunion avec des techniciens de la consultance architecturale (CAUE) et du SYMBORD a eu lieu en mairie. La vision de l'urbaniste (CAUE) est intéressante, car elle prend en compte l'environnement. Plusieurs stratégies peuvent être envisagées pour la commercialisation de cette future zone : aménagement via la municipalité ou via un tiers (aménageur privé). Un calendrier doit être établi. La CAUE et le SYMBORD préconisent de se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui établira les conditions de développement en fonction de la solution choisie et des différents coûts. Prochaine réunion de travail avec la CAUE et le SYMBORD le 4 novembre à 18h. Une réunion de la commission urbanisme sera organisée avant cette date.

4.2) Aménagement de la sécurité à Saint Etienne d'Hières : Pour répondre au questionnement des riverains lors des dernières réunions de quartier concernant les moyens de ralentir la circulation dans la traversée du hameau de St Etienne d'Hières, le Département a été interrogé. La solution d'un panneautage dynamique, pour un coût de 6 à 10 000 € a été envisagée, ou la mise en place d'un panneau « contrôles radars fréquents » en réclamant la présence récurrente de la gendarmerie. En attendant, le maire demandera à nouveau à la gendarmerie d'intensifier les contrôles de vitesse sur les lieux dangereux.

5) Personnel

5.1) Contrat groupe d'assurance du personnel : Le contrat d'assurance du personnel arrivera à échéance le 31 décembre 2015. Le Centre de Gestion de l'Isère a organisé une consultation et a retenu l'offre du groupe Gras Savoye/ Groupama. Le coût estimatif de l'adhésion à ce nouveau contrat serait pour la commune d'environ 16 000 €. Le conseil décide d'y adhérer à l'unanimité, en retenant les taux de base de cotisation suivants : 6.25% de la masse salariale pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL, 0.98% pour les agents titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents en contrats, 20% des charges patronales, et une franchise de 10 jours.

5.2) Remplacement de personnel en congé maternité : Mme Christelle Le Bourhis, agent détaché au musée de la Pierre et du ciment à Montalieu-Vercieu, a demandé à bénéficier d'un congé parental de 6 mois à la suite de son congé maternité.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service et avec l'accord de la municipalité de Montalieu-Vercieu, le conseil décide d'établir un contrat à durée déterminée du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016 à la stagiaire qui la remplace depuis le 1^{er} mars 2015. Les indices de rémunération retenus seront ceux de l'agent remplacé.

6) Scolaire

6.1) Avenant au règlement intérieur des TAP : Le soutien scolaire, imposé par l'inspection académique, a lieu les mardis de 15h à 16h, moment également consacré aux TAP. Les enfants ayant besoin de soutien scolaire, inscrits à la session ou à l'année aux TAP, ne peuvent donc y participer que de 16h à 16h30. Dans ce cas précis, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier l'article 9 du règlement des TAP, pour instaurer une gratuité du service.

7) Travaux

7.1) Point sur les travaux rue des Boissières : L'entreprise LEFEBVRE est actuellement en place et installe les caniveaux. Le planning est respecté. La fin des travaux est prévue pour fin octobre avec la réfection de la chaussée et des accotements.

7.2) Fuite d'eau entrée du parking du musée : Une nouvelle fuite sur l'alimentation en eau potable du musée a été constatée. Il est nécessaire de remplacer entièrement la conduite. Compte tenu de l'urgence le devis de l'entreprise Bertrand TP de 5 024 € est accepté à l'unanimité.

7.3) Remplacement des dalles de plafond au snack : A la demande du gestionnaire de la sandwicherie, le remplacement des dalles du plafond, pour un montant de 720 € HT, est accepté à 8 voix pour et 6 abstentions (F Martinez, S Morisco, C El Amine, JP Marcel, P Psaila, C Antoine).

8) Questions diverses

8.1) Le conseil accepte à l'unanimité de rembourser Jean-Claude Macagno d'une avance de 42.31 € pour achat de produits d'entretien destinés au camping municipal.

8.2) Le Syndicat des Energies de l'Isère propose à la commune d'adhérer à un Conseil en Energie Partagé. Ce nouveau service a été créé pour répondre à la problématique des maîtrises d'énergie dans les bâtiments publics. Le coût de l'adhésion serait d'environ 600 € par an. Devant le manque d'informations et malgré l'intérêt d'une telle action, le conseil décide de reporter sa décision.

Fin de réunion à 23h00

Prochaine réunion vendredi 30 octobre 2015